

REPUBLIQUE FRANCAISE

24070086400095

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

POSTE COMPTABLE : CFP de Bourg Saint Andeol

SERVICE PUBLIC LOCAL
cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

M49

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANNEE 2020

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	927 132,09	-75 100,00
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 1 002 232,09
O	=	=
R		
T	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	927 132,09 927 132,09

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	875 922,09	1 056 340,83
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	468 758,79 145 950,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 142 390,05
O	=	=
R		
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 344 680,88 1 344 680,88
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 271 812,97	2 271 812,97

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	47 300,00	0,00	39 200,00		86 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 100,00	0,00	0,00		46 100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	10,00		10,00
Total des dépenses de gestion des services		93 400,00	0,00	39 210,00		132 610,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00		50 000,00
67	Charges exceptionnelles	511 000,00	0,00	88 400,00		599 400,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		654 400,00	0,00	127 610,00		782 010,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	380 100,00		799 522,09		1 179 622,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	306 000,00		0,00		306 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		686 100,00		799 522,09		1 485 622,09
TOTAL		1 340 500,00	0,00	927 132,09		2 267 632,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 267 632,09

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	1 181 000,00	0,00	-80 000,00		1 101 000,00
74	Subventions d'exploitation	18 500,00	0,00	0,00		18 500,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		1 199 500,00	0,00	-80 000,00		1 119 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	4 900,00		4 900,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 199 500,00	0,00	-75 100,00		1 124 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	141 000,00		0,00		141 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		141 000,00		0,00		141 000,00
TOTAL		1 340 500,00	0,00	-75 100,00		1 265 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 002 232,09

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 267 632,09

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

799 522,09

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
20	Immobilisations incorporelles		186 782,80	10 000,00		196 782,80
21	Immobilisations corporelles	219 100,00	127 907,60	0,00		347 007,60
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	211 000,00	148 968,39	789 522,09		1 149 490,48
Total des dépenses d'équipement		430 100,00	463 658,79	799 522,09		1 693 280,88
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	0,00		235 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		235 000,00	0,00	0,00		235 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		5 100,00	0,00		5 100,00
Total des dépenses réelles d'investissement		665 100,00	468 758,79	799 522,09		1 933 380,88
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	141 000,00		0,00		141 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			76 400,00		76 400,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		141 000,00		76 400,00		217 400,00
TOTAL		806 100,00	468 758,79	875 922,09		2 150 780,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 150 780,88

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
13	Subventions d'investissement		140 850,00	0,00		140 850,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	0,00	0,00		120 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		120 000,00	140 850,00	0,00		260 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	180 418,74		180 418,74
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	180 418,74		180 418,74
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		5 100,00	0,00		5 100,00
Total des recettes réelles d'investissement		120 000,00	145 950,00	180 418,74		446 368,74
021	Virement de la section d'exploitation (4)	380 100,00		799 522,09		1 179 622,09
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	306 000,00		0,00		306 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			76 400,00		76 400,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		686 100,00		875 922,09		1 562 022,09
TOTAL		806 100,00	145 950,00	1 056 340,83		2 008 390,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

142 390,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 150 780,88

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

799 522,09

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 200,00		39 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	88 400,00	0,00	88 400,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		799 522,09	799 522,09
Dépenses d'exploitation - Total		127 610,00	799 522,09	927 132,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	927 132,09
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	196 782,80	0,00	196 782,80
21	Immobilisations corporelles (6)	127 907,60	76 400,00	204 307,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	938 490,48	0,00	938 490,48
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	5 100,00	0,00	5 100,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 268 280,88	76 400,00	1 344 680,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 680,88
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	-80 000,00		-80 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 900,00	0,00	4 900,00
Recettes d'exploitation - Total		-75 100,00	0,00	-75 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 002 232,09
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	927 132,09
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	140 850,00	76 400,00	217 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	5 100,00	0,00	5 100,00
021	Virement de la section d'exploitation		799 522,09	799 522,09
Recettes d'investissement - Total		145 950,00	875 922,09	1 021 872,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	142 390,05
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	180 418,74
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 680,88
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	47 300,00	39 200,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)		0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		0,00	
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00	
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses		0,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	5 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		0,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
617	Etudes et recherches		0,00	
618	Divers		0,00	
6226	Honoraires		10 000,00	
6231	Annonces et insertions		0,00	
6251	Voyages et déplacements	400,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement		0,00	
6262	Frais de télécommunications		0,00	
627	Services bancaires et assimilés		0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		0,00	
6287	Remboursements de frais	5 900,00	24 200,00	
6288	Autres	10 000,00	0,00	
63512	Taxes foncières		0,00	
6378	Autres taxes et redevances		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 100,00	0,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	46 100,00	0,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		10,00	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		10,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		93 400,00	39 210,00	
66	Charges financières (b)(8)	50 000,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	511 000,00	88 400,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	511 000,00	88 400,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		654 400,00	127 610,00	
023	Virement à la section d'investissement	380 100,00	799 522,09	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	306 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	306 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		686 100,00	799 522,09	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		686 100,00	799 522,09	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 340 500,00	927 132,09	

	+	
RESTES A REALISER 2019 (13)		0,00
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		927 132,09

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		BS	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, man	1 181 000,00	-80 000,00	
70121	Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau	511 000,00	-511 000,00	
704	Travaux	40 000,00	0,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	630 000,00	431 000,00	
74	Subventions d'exploitation	18 500,00	0,00	
741	Primes d'épuration	18 500,00	0,00	
748	Autres subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		0,00	
7588	Autres		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 199 500,00	-80 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		4 900,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 900,00	
778	Autres produits exceptionnels		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 199 500,00	-75 100,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	141 000,00	0,00	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	141 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		141 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 340 500,00	-75 100,00	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

1 002 232,09

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

927 132,09

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		10 000,00	
2031	Frais d'études		10 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	219 100,00	0,00	
2151	Installations complexes spécialisées		0,00	
21532	Réseaux d'assainissement	219 100,00	0,00	
21562	Service d'assainissement		0,00	
21751	Installations complexes spécialisées		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	211 000,00	789 522,09	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	211 000,00	789 522,09	
Total des dépenses d'équipement		430 100,00	799 522,09	
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	235 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		235 000,00	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		665 100,00	799 522,09	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	141 000,00	0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	141 000,00	0,00	
13913	Départements	141 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		76 400,00	
21532	Réseaux d'assainissement		76 400,00	
217532	Réseaux d'assainissement		0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		141 000,00	76 400,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		806 100,00	875 922,09	

+

RESTES A REALISER 2019 (10) 468 758,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 344 680,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
13111	Agence de l'eau		0,00	
1313	Départements		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	120 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		120 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		180 418,74	
10222	F.C.T.V.A.		0,00	
1068	Autres réserves		180 418,74	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		0,00	
Total des recettes financières			180 418,74	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		120 000,00	180 418,74	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	380 100,00	799 522,09	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section (6)</i>	306 000,00	0,00	
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	306 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		686 100,00	799 522,09	
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>		76 400,00	
1318	<i>Autres</i>		76 400,00	
2031	<i>Frais d'études</i>		0,00	
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		686 100,00	875 922,09	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		806 100,00	1 056 340,83	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)

145 950,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

142 390,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 344 680,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB600071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					3 382 952,38									
3583464	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	17/08/1999	25/11/1999	25/11/2017	3 382 952,38			4,96	0,84188		T	X	N	A-1
MON 213406EUR	Caisse française de financement local	01/01/2004	01/01/2004	01/01/2004	100 000,00	F		4,69	4,88739		A	X	N	A-1
AR19597600	CREDIT LOCAL DE FRANCE	25/12/2005	25/12/2005	25/02/2006	100 000,00	F		3,33	3,93065		A	X	N	A-1
MON227290EUR/0	CREDIT LOCAL DE FRANCE	16/12/2004	01/01/2006	01/01/2006	50 000,00	F		4,15	4,6875		A	X	N	A-1
MON240129EUR/0	Caisse française de financement local	30/05/2006	01/06/2007	01/06/2018	460 000,00	V	EURIBOR	3,31	0,99258		A	X	N	A-1
6738224	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	18/11/2010	18/11/2010	25/02/2011	116 000,00	F		2,92	2,86597		M	X	N	A-1
9113340	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	05/11/2012	25/11/2012	25/03/2013	376 000,00	F		4,17	4,16821		T	X	N	A-1
9224172	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	11/06/2013	25/06/2013	25/10/2013	683 000,00	F		3,36	3,34623		T	X	N	A-1
A1913065000	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	03/07/2013	25/07/2013	25/10/2013	140 000,00	F		4,15	4,15115		A	X	N	A-1
9397972 / 14265	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/05/2014	26/05/2014	25/09/2014	278 000,00	F		3,61	3,86021		T	X	N	A-1
A19140F-Y000	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	12/11/2014	10/12/2014	10/07/2015	80 000,00	F		3,04	3,0426		A	X	N	A-1
A19140G-W	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/11/2014	26/11/2014	25/08/2015	250 000,00	F		2,91	2,91		T	C	N	A-1
9545523	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	04/05/2015	25/06/2015	25/09/2015	100 000,00	F		1,91	1,92413		T	X	N	A-1
9771644	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	19/07/2016	19/07/2016	10/12/2016	130 000,00	F		1,3	1,26944		T	X	N	A-1
9533239	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	21/11/2016	20/12/2016	20/12/2017	15 000,00	F		0,75	0,75073		A	X	N	A-1
0991597	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	31/03/2014	29/11/2017	20/06/2018	107 000,00	F		1,43	1,42565		S	X	N	A-1
9915885	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	28/03/2017	25/04/2017	25/05/2018	20 000,00	F		1,66	1,64337		A	X	N	A-1
A191018L001	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	23/12/2009	21/12/2017	21/12/2017	297 400,00	V	EURIBOR	0,571	0,52801		T	C	N	A-1
Total général					3 382 952,38									

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 826 228,69					234 239,29	45 604,21	0,00	7 608,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 826 228,69					234 239,29	45 604,21	0,00	7 608,33
3583464	N	0,00		24 916,26	4,17 F		0,84188		4 504,27	1 152,93	0,00	101,24
MON 213408EUR	N	0,00		27 084,63	2,58 F		4,88739		6 312,98	1 270,27	0,00	974,19
AR19597600	N	0,00		54 099,43	9,67 F		3,93066		4 028,36	2 126,11	0,00	1 672,62
MON227290EUR0	N	0,00		19 448,25	4,58 F		4,6875		2 921,02	807,10	0,00	685,98
MON240129EUR0	N	0,00		123 705,48	3,00 V		0,99258		32 882,89	71,69	0,00	30,20
8739224	N	0,00		33 783,52	2,58 F		2,86597		10 625,54	845,02	0,00	11,27
9113340	N	0,00		129 679,78	2,50 F		4,16821		41 414,25	4 761,47	0,00	61,28
9224172	N	0,00		283 219,55	3,08 F		3,34623		72 085,33	8 614,23	0,00	1 300,59
A1913065000	N	0,00		110 458,99	17,33 F		4,15115		4 248,19	4 584,05	0,00	808,09
9397972 / 14265	N	0,00		220 241,03	14,00 F		3,86021		11 784,15	7 792,37	0,00	125,42
A19140FY000	N	0,00		67 561,46	19,08 F		3,0426		2 504,13	2 053,87	0,00	939,43
A19140GW	N	0,00		205 000,00	19,92 F		2,91		10 000,00	5 856,38	0,00	567,45
9545523	N	0,00		85 328,13	20,00 F		1,92413		3 434,82	1 605,26	0,00	26,07
9771644	N	0,00		103 940,41	2,25 F		1,26944		8 242,00	1 311,16	0,00	72,57
9833239	N	0,00		10 817,08	6,50 F		0,75073		1 482,94	79,63	0,00	2,09
0991597	N	0,00		94 019,66	12,50 F		1,42565		6 630,22	1 320,86	0,00	38,18
9915685	N	0,00		17 609,93	11,92 F		1,64337		1 224,88	292,32	0,00	163,19
A191018L001	N	0,00		215 615,11	21,25 V		EURIBOR	0,52901	9 913,32	1 059,49	0,00	28,57
Total général		0,00		1 826 228,69					234 239,29	45 604,21	0,00	7 608,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (-cap) ou encadré (tunnel) (A)												
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)												
Option d'échange (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 826 228,69					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(F) Autres types de structures	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tårner, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2121 - Agencement et aménagement LEGERS de terrains - Terrains nus	5	10/01/2019
Linéaire	2121 - Agencement et aménagement LOURDS de terrains - Terrains nus	30	10/01/2019
Linéaire	2128 - Autres agencements et aménagements LEGERS de terrains -Autres	5	10/01/2019
Linéaire	2128 - Autres agencements et aménagements LOURDS de terrains -Autres	30	10/01/2019
Linéaire	21311 - Construction bâtiments d'exploitation	50	10/01/2019
Linéaire	2151 Installations complexes spécialisées	60	10/01/2019
Linéaire	21532 Réseaux d'assainissement	60	10/01/2019
Linéaire	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	15	10/01/2019
Linéaire	21751 MAD - Installation complexe spécialisée	60	10/01/2019
Linéaire	217532 MAD - Réseaux d'assainissement	60	10/01/2019
Linéaire	217562 MAD - Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	15	10/01/2019

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	468 758,79	D001 0,00	468 758,79

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		799 522,09	III 799 522,09
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		799 522,09	799 522,09
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	799 522,09	799 522,09

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	799 522,09	145 950,00	142 390,05	180 418,74	1 268 280,88

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	468 758,79
Ressources propres disponibles	IV	1 268 280,88
Solde	V = IV - II (6)	+ 799 522,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)
A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opératioi	186 782,80	13	Subventions d'investissement	140 850,00
2031	Frais d'études	186 782,80	13111	Agence de l'eau	77 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	127 907,60	1313	Départements	63 850,00
2151	Installations complexes spécialisées	79 255,00	458272	Opé. pour compte de tiers n° 72	5 100,00
21532	Réseaux d'assainissement	48 652,60			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	148 968,39			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	148 968,39			
458172	Opé. pour compte de tiers n° 72	5 100,00			
458172	Etude de faisabilité réfection berges de Tourr	5 100,00			
	Total des dépenses réelles	468 758,79		Total des recettes réelles	145 950,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	468 758,79		TOTAL GENERAL DES RECETTES	145 950,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)
A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opératio	186 782,80	13	Subventions d'investissement	140 850,00
2031	Frais d'études	186 782,80	13111	Agence de l'eau	77 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	127 907,60	1313	Départements	63 850,00
2151	Installations complexes spécialisées	79 255,00	458272	Opé. pour compte de tiers n° 72	5 100,00
21532	Réseaux d'assainissement	48 652,60			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	148 968,39			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	148 968,39			
458172	Opé. pour compte de tiers n° 72	5 100,00			
458172	Etude de faisabilité réfection berges de Tourr	5 100,00			
	Total des dépenses réelles	468 758,79		Total des recettes réelles	145 950,00
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	0,00		<i>Total des recettes d'ordre</i>	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	468 758,79		TOTAL GENERAL DES RECETTES	145 950,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
---	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV
	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45872	Intitulé de l'opération : Etude de faisabilité réfection berges de Tourne - financement B	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2020 (2)	RAR 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)			
458172 Dépenses nouvelles (5)	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Annulations sur dépenses (c)(6)	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a-c)	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
	RECETTES (b)			
458272 Financement par le tiers et par d'autres tiers (7)	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Annulations sur recettes (d)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Recettes nettes (b-d)	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	-75 100,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12) ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Attaché Principal	A	1	4 000.00
Ingénieur	A	1	22 400.00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	6 700.00
Technicien Territorial	B	1	13 000.00
TOTAL GENERAL		4	46 100.00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2) 01/07/2018 : Délégation de service public	SAUR	SAUR		
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BS 2020
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président, Jean-Paul CROIZIER,
A Bourg-Saint-Andéol, le 25/06/2020
Le Président, Jean-Paul CROIZIER,

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Bourg-Saint-Andéol, le 25/06/2020

Date de convocation : 18/06/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ADRAGNA Patrick	
ARCHAMBAULT Daniel	
BARNIER Alain	
BEAU Jacky	
BOUVIER Mireille	
CASAMATTA Marie	
CHABANIS Alexandre	
CHAZAUT Bernard	
CROIZIER Jean-Paul	
DROUARD Michel	
DUMARCHE Brigitte	
FAVIER Christine	
GARCIA Patrick	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

GONNET TABARDEL Françoise	
GUERIN Patrick	
GUIGUE PUJUGUET Brigitte	
GUINAULT Thérèse	
LANDRAUD Maryline	
LAURENT Jérôme	
LAVIS Christian	
MALFOY Christine	
MARCE Emilie	
MATHON Christophe	
MAULAVE Christian	
PELOZUELO Christiane	
PEZZOTTA Christel	
RANCHON Denis	
RIEU Roland	
RIVIER Pierre-Louis	
ROSIN Isabelle	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SALVI Corinne	
SAUJOT Bénédicte	
SERRE Jean-Marc	
TRIOMPHE Sylvain	
VALETTE Cathy	

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Paul CROIZIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bourg-Saint-Andéol, le